



Compte rendu du Conseil Municipal Du 24 mars 2016.

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 4 mars 2016 à 19h00 sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Etaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Isabelle RUDIÉ, Florence ROBERT, Jean-François THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN,

Absent : Pascal THIBAUDIN pouvoir à Daniel MARTIN.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Florence ROBERT est nommée secrétaire de séance.

1°/ Affectation du résultat de fonctionnement 2015

L'excédent de fonctionnement 118 122.64 € est affecté comme suit sur le budget primitif 2016.

- Affectation en réserve (1068) en investissement afin de couvrir le besoin de financement : 29173.15 €
- Au compte 002(excédent de fonctionnement reporté) 88 949.49 €
- Au compte 001(solde d'exécution d'investissement reporté) 33 111.02 €

4°/ Vote des taxes :

Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter les taux cette année, ceux-ci n'ayant pas été augmentés depuis 2012. Il est nécessaire de faire un effort fiscal afin d'obtenir des dotations un peu plus importantes de la part de l'état.

Qu'est-ce que l'effort fiscal ?

L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation, majorés de certaines exonérations et des produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces seules impositions (que l'on nomme potentiel fiscal « trois taxes »). Les exonérations et les produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce potentiel fiscal.

Afin de ne pas donner lieu à une quelconque incitation à accroître la pression fiscale sur les ménages, les produits retenus au numérateur de l'effort fiscal font l'objet d'un écrêtement si l'augmentation des taux de la commune d'une année sur l'autre dépasse celle constatée en moyenne pour des communes comparables. Symétriquement, ces

produits sont majorés lorsque la commune baisse ses taux, de façon à lisser la diminution de son effort fiscal sur plusieurs années.

L'effort fiscal est utilisé pour répartir les dotations de péréquation versées par l'État aux communes : dotation nationale de péréquation, dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine.

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 3%

	2015	2016
TAXE D'HABITATION	22.15	22.81
TAXE FONCIERE (BÂTI)	12.35	12.72
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	31.82	32.77
CFE	24.53	25.26

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

5°/ Utilisation de la taxe de séjour :

La collecte de la taxe de séjour qui s'élève à 239.70 € (part départementale déduite) sera affectée au fleurissement de la commune.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

6°/ Vote du Budget Communal :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 322 708.49 €

Recettes : 322 708.49 €

Investissement :

Dépenses : 283 896.15 €

Recettes : 300 312.64 €

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

(A compter de 2016, il est possible de récupérer le FCTVA(Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les dépenses de fonctionnement relatives aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie)

7° / Redevance orange :

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2016 pour le calcul de la redevance du domaine Public par Orange. Cette année la somme totale (partie privée et publique) s'élèvera à 1 181.56 €.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

8° / Redevance EDF

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2016 pour le calcul de la redevance du domaine public par EDF. Cette année la somme est arrêtée à **193 €**.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

9° / Subventions organismes privés

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par le directeur de l'école primaire de Moulins-Engilbert pour une demande de subvention.

Sachant que les enfants d'Onlay sont maintenant rattachés à l'école de Moulins-Engilbert, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de 200 €.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur Le Maire propose également de renouveler la subvention à la FNACA d'un montant de **60 €**.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Il rappelle également que les enfants d'Onlay ont la possibilité de demander une subvention pour des voyages scolaires et leur licence sportive.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Le budget du CCAS étant mis en sommeil, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de 1 000 € à l'APAS (Association pour l'aide sociale).

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

10° / Ligne de crédit

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit, en cas d'imprévus, ou dans l'attente des versements de subvention.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

12° / Détermination tarifaire pour la location de la nouvelle salle des fêtes

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de déterminer les nouvelles modalités d'accès à la salle multiculturelle, avec la mise en place d'une nouvelle convention, d'un nouveau règlement, et de nouveaux tarifs.

Ces nouvelles modalités engendrent la création d'une régie de recette.(à la demande de Mr Le Percepteur).

Détermination des prix de la salle

	HABITANTS	HORS COMMUNE
Tarifs Week-end		
Avec chauffage	150 €	270 €
Sans chauffage	150 €	300 €
Tarifs journée en semaine		
	Gratuit	100 €
Caution	500 €	500 €

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

13° / Délibération prix des concessions

Evolution des tarifs de concession :

- pour une concession trentenaire : **150 EUROS**
- pour une concession cinquantenaire : **250 EUROS**

Plus de concession perpétuelle.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

14° / Délibération utilisation de la taxe de séjour

Monsieur le Maire fait part de la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Morvan de ne pas recevoir la taxe de séjour pour 2016 car suite à une mise en place tardive les hébergeurs ont déjà communiqué leurs décomptes auprès de leur mairie respective.

La perception de la taxe de séjour par la CCHM est donc reportée au 1^{er} janvier 2017.

L'utilisation e celle-ci à Onlay pour l'année 2016 servira au fleurissement de la commune.

Le montant perçu s'élève à 239.70 €part départementale déduite.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Rappel des manifestations à venir :

<ul style="list-style-type: none"> - Bourse aux livres - Randonnée de printemps - Bourse aux plantes - Exposition artistique - Inauguration de la salle - Randonnée - Marché fermier - Fête du pain - Concours de pétanque - Concert - Brocante et fête du cheval - Journée du patrimoine - Randonnée - Coq au vin - Rifles - Cérémonie du 11 novembre et pièce de théâtre - Repas des aînés 	<p>Samedi 9 et dimanche 10 avril Samedi 16 avril à partir de 9h30 Dimanche 24 avril Du jeudi 5 au dimanche 8 mai 2ème ou 3ème week-end de mai 25 juin Mardi 5 juillet Dimanche 17 juillet Samedi 23 juillet Vendredi 5 août Lundi 15 août Dimanche 18 septembre Samedi 24 septembre Samedi 8 octobre Dimanche 6 novembre Vendredi 11 novembre Dimanche 11 décembre</p>
---	--

Ramassage des petits encombrants

Lundi 4 avril 2016

Ramassage des gros encombrants

Lundi 11 avril 2016

Pour les deux, inscription obligatoire en mairie

Début du ramassage des déchets verts

Lundi 4 avril 2016

Inscription en mairie